Rosalie Demers, 418-495-2440 p. 225 / loisirs@stalexkamouraska.com
Local du camp de jour, 418-495-2440 p. 227

Camp de jour Saint-Alexandre-de-Kamouraska 2020

CAMP DE JOUR

Saint-Alexandre-de-Kamouraska

RENCONTRE DE PARENTS

Date : Jeudi, 18 juin 2020

Heure : 18 h

Lieu : Zoom

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

- ✓ **Je respecte mon environnement et celui des autres (local, matériel, déchets, etc.);**
- ✓ **Pour éviter des blessures, je m'assoie sur les chaises et les bancs, je marche sur le sol. J'évite de grimper là où c'est interdit. Si je salis un endroit, je le nettoie;**
- ✓ **Je laisse à la maison tous les objets personnels et/ou dangereux (canif, toutou, mp3, etc.);**
- ✓ **Je participe activement aux activités proposées, même si parfois je suis un peu malhabile;**
- ✓ **J'écoute les animateurs lorsque ceux-ci demandent le silence, donnent des consignes et expliquent les jeux;**
- ✓ **Je peux jouer sans me bousculer avec les autres;**
- ✓ **Je dois d'être poli envers l'équipe du camp de jour et les autres jeunes;**
- ✓ **J'évite les moqueries et les surnoms blessants;**
- ✓ **La violence en parole et en geste ne mène à rien;**
- ✓ **Je dois toujours rester à la vue des animateurs et suivre mon groupe;**
- ✓ **Je règle mes problèmes en discutant et non par la violence. J'en informe mon animateur ou le responsable du camp de jour;**
- ✓ **J'évite de lancer des cailloux ou autres objets qui pourraient blesser une autre personne;**
- ✓ **Je dois respecter les heures d'arrivée et de départ prévues (7 h 30 à 17 h);**
- ✓ **Pour quitter le camp de jour plus tôt, je dois avoir une autorisation parentale écrite et signée.**

SANCTIONS

Le non-respect du code de vie et/ou un mauvais comportement entraînent automatiquement des crochets.
À chaque crochet, un rapport de comportement est rempli et doit être signé par le parent ou le tuteur.

1 crochet : Rencontre avec l'enfant, l'animateur et le responsable du camp de jour.

2 crochets : Rencontre avec l'enfant, l'animateur, le responsable du camp de jour. L'enfant manque une activité pendant les heures du camp de jour, au choix de l'animateur du groupe ou du responsable.

3 crochets : Rencontre avec l'enfant, l'animateur, le responsable du camp de jour et la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire. L'enfant manque une activité spéciale, au choix de l'animateur du groupe ou du responsable.

4 cochets : Rencontre avec l'enfant, l'animateur, le responsable du camp de jour, la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire et les parents. L'enfant est retiré du camp de jour pour la saison.

De plus, en cette période de pandémie, des mesures strictes seront appliquées au camp de jour et il est de notre responsabilité de les faire respecter pour la sécurité de tous, membres du personnel comme enfants. S'il arrivait que le comportement d'un enfant nuise à sa sécurité ou à celle des autres, nous contacterons les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant sur-le-champ, et ce, pour tout le reste de l'été, sans remboursement possible.

Objectifs du Camp de jour

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amusent.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités récréatives.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire faire aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vie.

La programmation des activités a été structurée de sorte que les employés et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.

Horaire des activités

Nos activités se déroulent du lundi au jeudi selon l'horaire suivant : 7 H 30 À 17 H

Le camp de jour sera en opération à la salle l'Univers du complexe municipal et dans le local du Club des 50 ans et plus, du **25 juin au 13 août 2020. Veuillez prendre note que le camp est fermé le 1er juillet 2020.** Le camp sera exceptionnellement ouvert le vendredi 26 juin. Les semaines suivantes, le service sera offert du lundi au jeudi seulement.

En raison du COVID-19, les chances que nous fassions des sorties, que cela soit à la piscine ou ailleurs dans la région, sont peu probables. À moins d'avis contraire, le camp de jour n'effectuera pas de sorties spéciales cet été. Selon l'évolution du déconfinement, nous évaluerons la possibilité d'accueillir des invités spéciaux.

Périodes de dîner

11 h à 12 h ou 12 h à 12 h 30, selon le groupe.
Les animateurs dînent avec leur groupe à tous les jours.

Les arrivées et départs des enfants

Tous nos animateurs disposent d'une liste de présence des enfants de leur groupe. L'animateur les prend de façon systématique (en cochant sur sa liste) au début et à la fin de la journée. La prise de présence s'effectue pendant les rassemblements. Exceptionnellement cette année, les rassemblement pour chacun des groupes aura lieu sur un terrain différent. **Lors de votre arrivée** au camp, les enfants et les parents qui les accompagnent (s'il y a lieu), doivent se rencontre à la porte Est de la salle l'Univers du Complexe municipal (à gauche de la porte d'entrée principale du bureau municipal). Un stationnement est disponible à l'avant du garage municipal (619 rte 629). Un membre de l'équipe d'animation vous accueillera et devra poser quelques courtes questions aux enfants pour savoir s'ils ont des symptômes liés au COVID-19. Les enfants pourront ensuite effectuer leur parcours sanitaire (mesures d'hygiène) et aller rejoindre leur groupe. **L'accès aux bâtiments est strictement réservé aux enfants et aux membres du personnel. Afin de limiter les contacts, les parents n'y sont pas admis cette année.** Nous comptons sur votre collaboration pour le respect de cette consigne. **L'accès sera refusé à tout participant dont les parents ou une autre personne dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact) : toux, fièvre, difficultés respiratoires ou autres symptômes selon le site du gouvernement.**

Lors du départ des enfants, les parents peuvent se présenter à la porte de la salle l'Univers (même porte qu'à l'accueil) pour aviser un employé de leur arrivée. L'employé sur place communiquera ensuite avec l'animateur de l'enfant pour que celui-ci se rende à l'accueil. Dans le but de réduire les rassemblement, les groupes seront dispersés sur différents terrains, même à l'heure du départ des enfants. Pour les enfants qui quittent avec leurs parents ou tuteurs, ces derniers doivent aviser l'animateur du groupe de l'enfant. L'animateur prendra en note l'heure de départ de l'enfant. La sécurité des enfants est primordiale. C'est pour cette raison que seules les personnes inscrites dans le formulaire de votre enfant seront autorisées à venir le chercher. Si pour une raison quelconque ces noms devaient changer, vous devez en aviser la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire ainsi que le responsable du camp de jour. Si possible, il est préférable que cela soit la même personne qui vienne porter l'enfant le matin et qui vienne le cherche le soir.
Pour les enfants qui quittent seuls, les animateurs doivent s'assurer qu'ils en sont informés et qu'ils aient eu, auparavant, une autorisation parentale écrite et signée. À moins d'indications contraires des parents, aucun enfant n'est autorisé à quitter durant la journée.

Heure d'arrivée et de départ

Cette année, le service de garde est compris dans l'inscription régulière du camp de jour. Tous les enfants peuvent donc arriver entre 7 h 30 et 9 h, et repartir entre 16 h 30 et 17 h.

Si vous avez un imprévu et que vous êtes en retard, nous vous demandons de communiquer rapidement avec nous pour nous en informer et afin de rassurer votre enfant. **Après 17 h, un supplément de 5 $ pour chaque période de 5 minutes entamée vous sera chargé. Aucun retard n'est toléré pour l'acquittement de frais de garde. Le camp de jour se réserve le droit de refuser un enfant au service de garde si des frais sont impayés.**

La Municipalité n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir avant 7 h 30 et après 17 h. En dehors de ces heures, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du Camp de jour.

Sécurité au Camp de jour

Formations des animateurs

Les animateurs que nous embauchons possèdent une formation en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. De plus, ils ont tous suivi une formation spéciale sur les nouvelles mesures liées au COVID-19. Ils reçoivent également des formations additionnelles offertes par la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska afin d'améliorer le service qu'ils offrent aux enfants d'année en année. Nous accordons une attention bien particulière à la SÉCURITÉ, notamment à la sécurité en milieu aquatique et en situations d'urgence.

Trousse de premiers soins

Nous veillons à ce que chacun des animateurs ait en sa possession une trousse de premiers soins qui soit des plus complètes et correspondant aux normes recommandées par la Croix-Rouge.

Fiche de santé des enfants

Les animateurs possèdent en tout temps avec eux la fiche santé de chacun des jeunes de leurs groupes respectifs. Il importe de mentionner que les parents ont la responsabilité d'informer le responsable du camp de jour de tous les changements concernant les informations médicales de leur(s) enfant(s).

Crème solaire

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au coordonnateur(trice) si l'option n'a pas été cochée à l'inscription. Nous vous recommandons fortement de fournir cette autorisation, surtout pour les groupes de 5-6 ans. Il est à noter qu'à la plage (contrairement à la piscine), les enfants peuvent conserver leur chandail sur eux pour se baigner. Aucune sortie n'est toutefois prévue cet été.

Maladies

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autres) ne peut être admis au camp de jour. Lorsque l'animateur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, que cela soit en lien avec le COVID-19 ou non, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au responsable du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Médicaments

Les animateurs seront autorisés à donner des médicaments à un enfant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable au responsable du camp de jour, datée et signée du parent de l'enfant concerné. De plus, les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant :

- le nom de l'enfant
- le nom du médicament
- le dosage
- l'heure et la durée d'administration (nombre de jours)

Veuillez prendre note que nous ne garderons pas de Tylenol, Tempra, Gravol ou autres médicaments au camp de jour.

Poux

Nous comptons sur votre précieuse collaboration afin de nous informer si votre ou vos enfants éprouvent quelques problématiques avec les poux. Dès lors, nous mettrons en place notre procédure pour éviter la transmission et la propagation.

Accident/incidents

Si un enfant est victime d'un accident lors d'une journée et que cela nécessite son hospitalisation, le parent (ou la personne à joindre en cas d'urgence) sera aussitôt contacté afin de lui indiquer le nom de l'hôpital où a été conduit l'enfant par l'ambulance. Les frais de transport par ambulance sont entièrement défrayés par les parents. Lorsqu'un enfant est envoyé en ambulance, il est accompagné par un membre de l'équipe de travail du camp de jour, jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne à joindre en cas d'urgence. En cas d'accidents mineurs et ou incidents, nous complétons un rapport d'information que nous vous demandons de bien vouloir signer. Ce rapport a pour but de vous informer : de toute altercation entre deux enfants, petite blessure ou incident, et ou comportement problématique.

Des mesures particulières seront appliquées cet été afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel. Des masques lavables seront distribués à tous les enfants et aux animateurs. Les normes recommandées par la santé publique seront rigoureusement respectées. Entre autres, les locaux et le matériel seront fréquemment désinfectés et les jeux extérieurs seront priorisés. Les contacts entre les groupes seront aussi évités.

Ce que l'enfant doit apporter à tous les jours

Sur lui :
- Chapeau ou casquette
- Tenue sportive décontractée
- Espadrilles ou souliers fermés (pas de sandales)
- Épipen (s'il y a lieu)

Dans sa boîte à lunch :
- Lunch froid santé
- Plusieurs collations
- Gourde d'eau réutilisable (obligatoire)

Les micro-ondes et les réfrigérateurs ne pourront pas être utilisés cette année. Nous vous demandons donc de mettre de la glace dans les boîtes à lunch pour garder les repas frais et d'avoir un repas à manger froid, ou déjà chaud dans un thermos.

Dans son sac à dos :
- Costume de bain et serviette
- Crème solaire
- Chasse-moustique
- Vêtements de rechange (2 ensembles)

Étui à crayons avec :
- Crayon de plomb
- Gomme à effacer
- Bâton de colle
- Ciseaux à bout rond
- Crayons à colorier en bois
- Aiguisoir

Exceptionnellement cette année, le sac à dos des enfants restera au camp toute la semaine. L'enfant pourra le rapporter à la maison le vendredi.

Dans le cas que votre enfant n'aurait pas le matériel demandé afin de participer à une activité pendant l'été, il sera retiré de l'activité en question.

Il est très important d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

La boîte à lunch devra être rapportée à tous les jours.
Le reste du matériel pourra rester au camp tout l'été.

Ce que l'enfant doit éviter d'apporter

Lorsque votre enfant fréquente le camp de jour, **IL DOIT ÉVITER D'APPORTER :**
- Des aliments contenant des arachides et/ou des noix;
- Des contenants en vitre;
- Des consoles de jeux ou tout autre jeu de la maison;
- Des bijoux ou objets de valeur;
- Des baladeurs, Ipod ou MP3, etc.;
- De l'argent.

Si les animateurs constatent que du matériel non-autorisé est apporté au camp de jour, il sera confisqué pour la journée.

En temps de COVID-19, cette mesure est d'autant plus importante. Seule la boîte à lunch et la gourde d'eau seront permises au camp de jour.

Calendrier

25 juin	Début du camp de jour
1er juillet	Férié
2 juillet	Thématique *Le cirque*
8 juillet	Thématique *Les planètes*
15 juillet	Thématique *Les pirates*
22 juillet	Thématique *Noël des campeurs*
29 juillet	Thématique *Les métiers*
5 août	Thématique *Les jeux vidéos*
12 août	Thématique *Les Olym-tropiques*
13 août	Fin du camp de jour

Une journée par semaine, une thématique est prévue. Les animateurs auront des activités spéciales lors des journées thématiques. Au besoin, de plus amples informations vous seront transmises pendant l'été.

Service de garde scolaire

Le début du service de garde la Galaxie de l'école Hudon-Ferland est prévu le mardi 25 août 2020.
Information : 418-868-6840

Site Internet / Courriel / Facebook

Pour toute information concernant le Camp de jour ou autres, vous pouvez vous référer en tout temps à notre site Internet au **www.stalexkamouraska.com**.
Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps via notre adresse électronique : **loisirs@stalexkamouraska.com**
N'oubliez pas de vous abonner au groupe Facebook pour le camp de jour : **Camp de jour Saint-Alexandre-de-Kamouraska 2020**
Vous trouverez les numéros pour nous joindre à la première page de ce guide.